

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de Science Politique

Session Automne 2023

POL 4060-40
Comportements et opinion publique
Jeudi 9h30 – 12h30

Professeur : Bruno Marien
Disponibilité : Voir plus bas
Courriel : marien.bruno@uqam.ca

DESCRIPTIF DU COURS

Attitudes et comportements: conditions de formation, relations et intégration dans la culture politique. Étude de cas des comportements collectifs: groupes, partis, syndicats. La formation de l'opinion publique: information, publicité, propagande. Rôle des media dans la formation de l'opinion publique; étude de cas s'y rapportant.

Objectifs du cours

1. Comprendre les fondements de l'opinion publique
2. Comprendre l'intégration de l'opinion publique dans la politique et le politique
3. Examiner des applications concrètes de l'opinion publique dans le processus de décision des politiques et de la politique
4. Comprendre et mettre en pratique, de la conception à l'interprétation, la mécanique dans la construction et la réalisation des enquêtes par sondage et d'enquête de nature qualitative (groupe de discussion, etc.)
5. Comprendre les principes d'échantillonnages et d'interprétation des résultats.
6. Identifier les forces et les faiblesses des sondages publiés dans les médias et dans les études scientifiques et être en mesure de reconnaître les éléments essentiels d'une enquête ou d'un sondage
7. Évaluer de façon critique l'utilisation des sondages dans le processus de décision politique.
8. Comprendre les systèmes électoraux au travers du prisme de l'opinion publique

Le cours s'articulera ainsi autour de trois axes : Une réflexion sur l'opinion publique, sur l'utilisation de l'opinion publique dans la et le politique es systèmes électoraux et sur l'aspect technique permettant de recueillir l'opinion publique. Les trois axes seront intégrés tout au long du cours.

Organisation des enseignements

La majeure partie des enseignements se fera sous forme d'exposés magistraux assumés par le professeur. Le professeur viendra bonifier les textes, par le biais d'exemples ou d'exercices inspirés de l'actualité ou de recherches. Des documents de présentations viendront compléter les lectures. Le professeur indiquera à la fin de chaque session les lectures nécessaires pour le prochain cours. La liste des lectures qui se trouvent dans le plan de cours servent de références pour les lectures à faire pour chacun des blocs.

Encadrement : Pour l'encadrement veuillez communiquer avec moi à l'adresse courriel ci-haut (marien.bruno@uqam.ca) et nous prendrons rendez-vous selon mes disponibilités pour les rencontres ZOOM. Le jeudi ce sera possible en salle de cours avant et/ou après le cours.

Textes et documents

Toutes les lectures à faire, y compris les textes de présentation du professeur, pour ce cours seront disponibles via moodle ou en ligne via le site de la bibliothèque de l'UQAM, soit en format d'article ou livre numérique. Les textes à lire pour le cours de la semaine se trouveront dans la section de la semaine sur moodle. Les indications qui se trouvent dans le plan de cours servent d'éléments de bibliographie. Veuillez prendre note que si vous n'êtes pas sur campus, vous devrez vous connecter via le site web de la bibliothèque de l'UQAM en entrant votre code MS et votre mot de passe. Vous pouvez aussi accéder à ces ressources par proxy (<https://www.bibliotheques.uqam.ca/accederaux-ressources>). Les indications pour accéder aux différents textes se trouveront sur moodle.

Modes d'évaluation

Un travail pratique qui se répartira en 5 étapes

Étape 1 Question de recherche et stratégie de cueillette (28 septembre)	10%
Étape 2 Révision du projet de recherche, élaboration de l'instrument de cueillette et cueillette (19 octobre)	20%
Étape 3 Première version du travail (23 novembre)	20%
Étape 4 Présentation en séminaire (23 novembre- 7 décembre)	15%
Étape 5 Version finale (14 décembre)	10%

Un examen (jeudi 16 novembre) 25%

L'examen sera via moodle.

Le travail pourra être fait individuellement ou en groupe (maximum 5). Les séminaires seront en groupes restreints. Une autre équipe aura la responsabilité de commenter le travail d'une équipe différente lors des séminaires.

Plan du cours

(Certains éléments du cours pourront être bonifiés et/ou présentés à un autre moment selon l'intérêt du groupe et/ou selon la pertinence au jugement du professeur.) Des textes plus précis seront remis aux différentes équipes en fonction de leur sujet de recherche. Les consignes pour le travail de session seront disponibles sur moodle et feront l'objet d'une discussion en classe.

1^{ère} séance : Présentation du cours et notions sur l'opinion publique L'opinion publique et le politique. Comportements, attitudes, connaissances
(jeudi 7 septembre)

- Argumentum ad populum et argumentum ad numerum
- L'utilisation des sondages d'opinions par les gouvernements
- Qu'est-ce que l'opinion publique?
- Exemple (sondage et groupe de discussion)

Bourdieu, Pierre « L'opinion publique n'existe pas », Les temps modernes, 1972.

Présentation du rapport annuel sur les activités de recherche sur l'opinion publique au gouvernement du Canada

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/rapports-reports/2022-2023/index-fra.html>

Frineault, T; Karila-Cohen, P; Neveu, É, Qu'est-ce que l'opinion publique? Folio Gallimard, 2023.

ESOMAR Directives ESOMAR/WAPOR sur les sondages d'opinion et les enquêtes publiées

2^e séance : Suite de la session 1 + Les approches (jeudi 14 septembre)

Remise par les étudiants d'un sujet de recherche. (Sur un seul paragraphe ce document servira d'ancrage pour la recherche de session.)

Mayer, Nonna Qui vote pour qui et pourquoi? Les modèles explicatifs du choix électoral.
Pouvoirs 1 (120) pp. 17-27, 2007

Autres textes :

Blondiaux Loïc. Ce que les sondages font à l'opinion publique. In: Politix, vol. 10, n°37, Premier trimestre 1997.

Mayer, Nonna Qui vote pour qui et pourquoi? Les modèles explicatifs du choix électoral.
Pouvoirs 1 (120) pp. 17-27, 2007

Lemieux, Vincent; Pétry, François Les sondages et la démocratie, notes Deuxième édition augmentée et mise à jour Octobre 2009

Champagne, Patrick « Usages sociaux des sondages et nouvel espace politique » Actes de la recherche en sciences sociales, Volume 71, Numéro 71-72, pp. 71-97, 1988.

Champagne, Patrick., « Les sondages, le vote et la démocratie » Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 109, octobre 1995. Anatomie du goût philosophique. pp. 73-92.

Silver, Nate, The Signal and the Noise: Why Most Predictions Fail – But Some Don't. New York, Penguin, 2012

3^e séance : La cueillette de l'information (jeudi 21 septembre)

- Construction des questionnaires et choix méthodologique : les mesures de connaissances, les questions d'attitudes et de comportements et leur traitement statistique
- La logique érotétique
- Les différentes échelles (Thurstone, Likert, Guttman, Borgadus, etc.)
- Types d'administration des enquêtes
- La construction indicielle
- Approches (entretien, panel, etc.);
- La construction des questionnaires
- Collecte, codification, correction des données imparfaites ou manquantes, redressement de l'échantillon, pondération, etc.
- Révision des fondements mathématiques de la méthode des sondages d'opinion: certitude et probabilité; loi des grands nombres; échantillonnage; estimation statistique; intervalles de confiance; marges d'erreur
- Présentation des fondements mathématiques de la méthode des sondages : certitude et probabilité; loi des grands nombres; échantillonnage; estimation statistique; intervalles de confiance
- Les méthodes d'échantillonnage
- La taille de l'échantillon

Satin, A. et Shastry, W., L'échantillonnage: un guide non mathématique. Ottawa : Statistique Canada, 1983, Catalogue 12-X-504F.

Vernette, Éric, L'efficacité des instruments d'études : évaluation des échelles de mesure Recherche et Applications en Marketing, Vol. 6 No. 2, 1991, pp. 43-65

Alexandre, Victor, Les échelles d'attitudes, Paris, Éditions Universitaires, 1971.

Mucchielli, Roger, Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale, Paris, ESF, 1989

Singly, François, Le questionnaire L'enquête et ses méthodes, Paris, Armand Colin, 2005

4^e séance : Suite (jeudi 28 septembre) **Remise de la question de recherche et de la stratégie de cueillette**

5^e séance : Participation politique (jeudi 5 octobre)

Douillet, A, Sociologie politique : Comportements, acteurs, organisations Ch. 2, pp 39-60, Paris, Armand Colin, 2017.

6^e séance : Mobilisation à l'ère numérique et influence de l'IA (Jeudi 12 octobre)

Baygert, N. L'activisme numérique au regard du consumérisme politique : Pirates et Tea partiers sous la loupe, Participations, 8, 75-95.

7^e séance : Influence des réseaux sociaux (Jeudi 19 octobre)

Figeac, J., et al Facebook favorise-t-il la désinformation et la polarisation idéologique des opinions? Questions de communications, 36 pp 167-187

8^e séance : SEMAINE DE RELÂCHE (PAS DE COURS) (Jeudi 24 octobre)

9^e séance : L'électeur raisonnant (Jeudi 2 novembre)

Drouilly, Pierre, *L'effet Condorcet* in Indépendance et démocratie, Sondages, élections et référendums au Québec 1992-1997, Harmattan, Montréal, 1997. Pp. 145-158

Tiberj, V., Compétence et repérage politiques en France et aux États-Unis : une contribution au modèle de l'électeur raisonnant. Revue française de science politique, 54, pp 261-287, 2004.

Zaller, J., Repenser l'opinion: Extrait de The nature and origins of Mass opinion, New York, Cambridge University Press, pp. 91-96, Hermès, 31: 223-232, 2001.

10^e séance : Système électoraux et préparation à l'examen (Jeudi 9 novembre)

Harell, Allison,. L'administration de la démocratie représentative in Pierre Tremblay L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise, Montréal, PUQ pp. 333-350, 2012.

11^e séance : Examen moodle (Jeudi 16 novembre)

12^e séance : Séminaire. (Jeudi 23 novembre)

13^e séance : Séminaire. (Jeudi 30 novembre)

14^e séance : Séminaire (Jeudi 7 décembre)

15^e séance Remise travail final et rencontre individuelle (Jeudi 14 décembre)

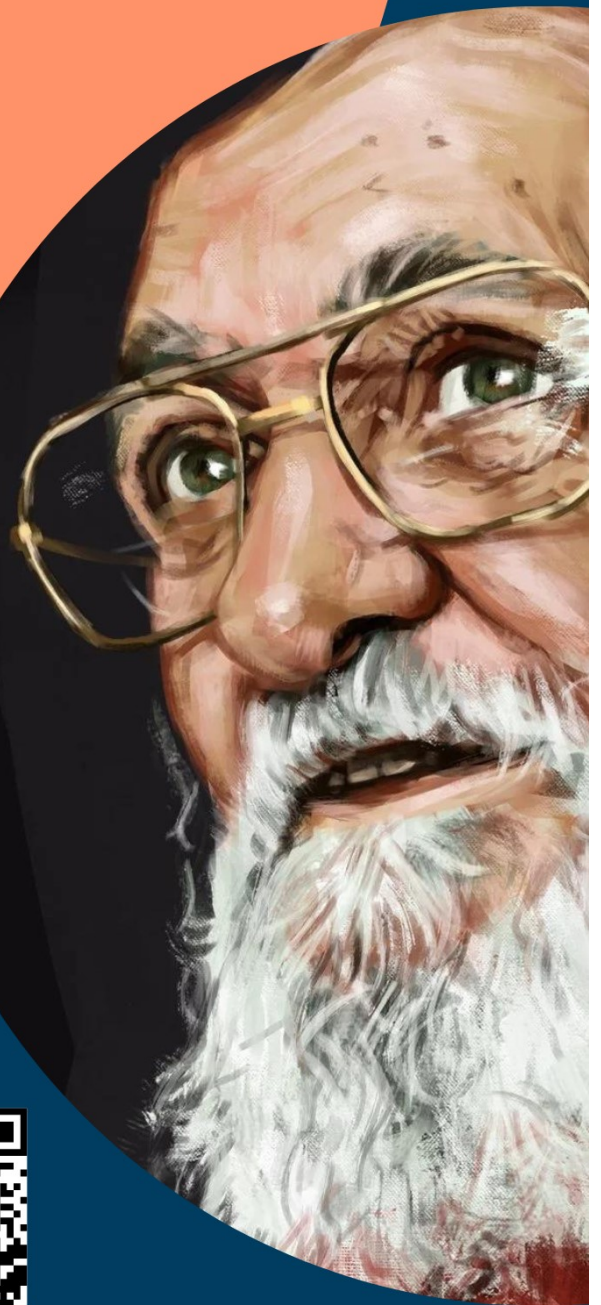
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*